



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 MARS 2018

Le **lundi 26 mars 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 mars 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Étaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Cécile JOURDAINNE, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Franck LEBRET, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Jean Marie ALINE à Patricia LEFEBVRE, Juanita AUGUSTIN à Vincent SGARLATA

Absent(s) non excusé(s):

Amandine TAVARES GOMES

Absent(s) excusé(s):

Robin DAVID

formant la majorité des membres en exercice.

Madame GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018 - CONSERVATOIRE DU VAL DE SEINE, MUSIQUE, THEATRE ET DANSE - CM/18/043

La collectivité a conclu une convention avec le Conservatoire du Val de Seine, Musique, Théâtre et Danse concernant l'accueil des musiciens de la fanfare des sapeurs-pompiers depuis 2014.

Le montant des droits d'inscription pour les élèves de la fanfare est calculé selon les tarifs votés par le Conseil Syndical du conservatoire du Val de Seine et facturé à la ville.

Il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer, au titre de l'année 2018, une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 414,75 € au Conservatoire du Val de Seine, Musique, Théâtre et Danse.

Cette subvention de fonctionnement sera imputée au budget 2018 de la vie associative sur le compte 6574 – subvention fonctionnement, destination 95.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les crédits inscrits au Budget primitif 2018 ;

VU l'avis de la commission sports, associations, animations et affaires culturelles du 18 septembre 2017.

DECIDE d'approuver pour l'année 2018 l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 414,75€ au Conservatoire du Val de Seine, Musique, Théâtre et Danse.

PRESICE que cette subvention de fonctionnement sera imputée au budget 2018 de la vie associative sur le compte 6574 – subvention fonctionnement, destination 95.

Fait au Trait, le 28 mars 2018

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

